

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2019**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Isabelle Charette et monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2019-05-01**

#### **Dépôt du rapport financier 2018 et approbation du rapport de l'auditeur indépendant**

Suite à la présentation et au dépôt du rapport financier de la Ville de Lavaltrie pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 par l'auditeur indépendant madame Mélanie Morel, *DCA, comptable professionnel agréé inc.* et le trésorier, monsieur Marc-André Desjardins ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte le rapport de vérification préparé par l'auditeur indépendant, *DCA, comptable professionnel agréé inc.*, portant sur ledit rapport financier ;

Que le conseil accepte également le rapport de vérification portant sur le taux global de taxation basé sur les valeurs au rôle, tel que déposé par ce même auditeur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-02**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 1er et 23 avril 2019**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 1<sup>er</sup> et 23 avril 2019. Les membres du conseil ayant reçu copie de

ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription, dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

**De 19 h 39 à 20 h 08**

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2019**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2019.

**2019-05-03**

### **Demande de dérogation mineure - lot 3 064 213**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Manuel Bouchard* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 064 213 situé sur la rue Rachel, un garage détaché qui déroge aux dispositions suivantes de l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- une hauteur du bâtiment de 6,1 mètres au lieu de 5 mètres ;
- deux portes d'une hauteur de 3,05 mètres au lieu de 2,75 mètres.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter partiellement la demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte partiellement la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un garage détaché sur le lot 3 064 213, en ce qui a trait à la hauteur du garage, mais refuse la dérogation relative à la hauteur des portes.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-04**

### **Demande de dérogation mineure et modification plan d'aménagement - Projet intégré angle Notre-Dame et Carmen**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Evex Développement inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, à l'intérieur du projet intégré situé à l'angle des rues Notre-Dame et Carmen (1 à 11 rue Carmen et 593 à 603 rue Notre-Dame), quatre remises qui dérogent aux aspects suivants de l'article 4.3.2.2 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- un maximum de deux remises détachées d'un bâtiment principal est autorisé pour l'ensemble du projet ;
- une des remises présente une superficie de 21,6 mètres carrés au lieu de 18 mètres carrés;

ATTENDU que l'ajout de remises engendre des modifications au plan d'aménagement qui a été approuvé en PIIA ;

ATTENDU que suite à la présentation du projet au Comité consultatif d'urbanisme, des correctifs ont été apportés au plan d'aménagement du terrain ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à l'ajout de remises au projet intégré situé à l'angle des rues Notre-Dame et Carmen, présentée par le *Evex Développement inc.* ;

Que le conseil approuve également le nouveau plan d'aménagement (version V18) relatif audit projet intégré, à la condition que les érables (acer planatoides) présentent un diamètre de 3 pouces à la plantation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-05**

### **Demande d'autorisation d'usage conditionnel - lot 3 065 083**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par le *Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 083 situé à l'angle des rues Notre-Dame et des Hérons, une habitation multifamiliale de douze logements ;

ATTENDU la trop forte densité du projet, tant au niveau du nombre de logements que de l'occupation du sol, dans cet environnement composée principalement d'habitations unifamiliales ;

ATTENDU le volume trop imposant du bâtiment dans le milieu environnant ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux fins d'aménager une habitation multifamiliale de douze logements sur le lot 3 065 083, telle que présentée par le *Groupe Evex*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-06**

**Demande de permis PIIA - 230, rue Saint-Antoine Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc. pour Mondor Immobilier* ;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver les plans de construction d'un nouveau bâtiment de restauration au 230, rue Saint-Antoine Nord ainsi que le plan d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain et des aires de stationnement ;

ATTENDU que suite à la présentation du projet au Comité consultatif d'urbanisme, des correctifs ont été apportés au plan d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain et des aires de stationnement lequel a été révisé en date du 2 mai 2019 ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'un nouveau bâtiment de restauration au 230, rue Saint-Antoine Nord portant la date du 12 mars 2019 ainsi que le plan d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain et des aires de stationnement révisé en date du 2 mai 2019.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-07**

**Demande de permis PIIA - lot 2 636 917**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Isabelle Beaudoin et monsieur Pierre-Luc Gingras* ;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver les plans de construction d'une habitation trifamiliale ainsi que le plan d'implantation du bâtiment et du terrain situé à l'angle des rues Notre-Dame et de la Plage (lot 2 636 917) ;

ATTENDU que suite à la présentation du projet au Comité consultatif d'urbanisme, des correctifs ont été apportés aux plans de construction, d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain, lesquels ont été révisés et déposés au conseil ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve les nouveaux plans de construction, d'implantation du bâtiment et d'aménagement du terrain, révisés en date du 2 mai 2019, du projet de construction sur le lot 2 636 917 d'une habitation trifamiliale ;

Que l'élévation latérale du côté droit du bâtiment doit cependant correspondre à l'option 2, (feuille 5b) ;

Que l'implantation du bâtiment doit correspondre à l'option 1 (feuille 1b).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-08**

**Demande de permis PIIA - 1200, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Johanne Ouellette pour 9300-3192 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à modifier le revêtement extérieur du bâtiment existant situé au 1200, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de modification du revêtement extérieur du bâtiment situé au 1200, rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-09**

**Demande de permis PIIA enseigne - 1200, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Johanne Ouellette pour 9300-3192 Québec inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à modifier l'enseigne sur poteaux dans la structure existante au 1200, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1200, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-10**

**Demande de dérogation mineure - 190, rang Point-du-Jour Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Mireille Vachon* ;

ATTENDU que la demande a pour but de créer, à partir du lot 5 336 569 (190, rang Point-du-Jour Nord), deux lots présentant une largeur de 48,67 mètres et de 48,76 mètres au lieu de 50 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.2 du Règlement de lotissement RRU3-2012 ;

ATTENDU que les lots projetés, malgré leur largeur dérogatoire, ont une superficie conforme ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 190, rang Point-du-Jour Nord, telle que présentée par *madame Vachon*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-11**

**Demande d'autorisation CPTAQ - 181, rang Saint-François**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est propriétaire d'un immeuble totalisant une superficie de 170 425,0 mètres carrés composé des lots 3 064 652 et 3 066 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Berthier, avec différents bâtiments érigés sur le lot 3 064 652 et portant l'adresse 181, rang Saint-François à Lavaltrie ;

ATTENDU que ces lots sont situés dans la zone agricole ;

ATTENDU que cet immeuble bénéficie en partie de droits acquis pour une superficie de 10 000 mètres carrés tels que reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le 28 juin 2012, au dossier 375922 ;

ATTENDU que cet immeuble est utilisé depuis 1954 comme laboratoire de recherche sur les pratiques agricoles ;

ATTENDU que, jusqu'à récemment, le bâtiment érigé sur le lot 3 064 652 du cadastre du Québec était loué à Agrofibras inc. pour la transformation de la tige de chanvre industriel ou autres végétaux et pour l'expérimentation de la transformation et de la production de chanvre industriel (ou autres végétaux) de même qu'aux fins de recherche et de développement ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie projette louer cet immeuble à Agrocentre Lanaudière inc. qui désire y exploiter sur la superficie de droits acquis une usine de transformation du chanvre industriel dédiée à la transformation primaire de la paille pour la production de fibres techniques, ainsi qu'à la valorisation des sous-produits de cette transformation ;

ATTENDU que le surplus de l'immeuble ne bénéficiant pas de droits acquis, soit la terre agricole autour des installations industrielles, en plus de servir à un organisme de recherche public de la région (Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière – CIEL) permettra de faire de la recherche appliquée, ce qui serait impossible dans un parc industriel ;

ATTENDU qu'en raison du changement d'usage (d'usine expérimentale à la transformation industrielle du chanvre) et du fait que ni la Ville de Lavaltrie ni Agrocentre Lanaudière inc. ne sont des producteurs au sens de la Loi sur les producteurs, et aussi qu'en raison du fait que les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de

vente qui seront pratiquées par Agrocentre Lanaudière inc. ne le seront pas sur sa ferme et que les intrants ne proviendront pas principalement de son exploitation, les activités envisagées ne peuvent en conséquence être assimilées à des activités agricoles au sens de l'article 1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire se conformer aux dispositions des articles 28 et 101.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU que les activités projetées sur son immeuble s'inscrivent dans la démarche de la Ville de Lavaltrie de promouvoir un modèle d'éco-développement régional en favorisant l'établissement d'une vitrine technologique sur son territoire, tout en capitalisant sur certains acquis (terrains et bâtiments) ;

ATTENDU que l'immeuble visé s'insère dans un milieu agroforestier, homogène et dynamique où sont présentes des terres en grande culture céréalière ainsi que des cultures maraîchères ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie fait partie de la Région métropolitaine de recensement de Montréal et est située au pourtour du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est d'avis que les circonstances particulières entourant la demande de modification d'usage à être adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ne justifient pas l'application du second alinéa de l'article 61.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles qui prévoit notamment que sur le territoire d'une agglomération de recensement, lorsqu'une demande porte sur une autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, le demandeur doit d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;

ATTENDU que la Ville de Lavatrie invite la Commission de protection du territoire agricole du Québec à ne pas rejeter la demande sur la base des dispositions de l'article 61.1. de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec et ce, pour les motifs suivants :

- il s'agit de la conversion d'un usage institutionnel en un usage industriel ayant en commun le développement d'activités agricoles ;
- les bâtiments existants sur le site seront aussi utilisés dans le cadre d'activités de recherches et d'expérimentation, usages qui y étaient déjà pratiqués depuis plusieurs années; ils serviront à la fabrication, à l'entreposage et à la commercialisation de produits intermédiaires et finis ;
- le surplus de l'immeuble d'une superficie d'environ 16 ha sera aussi utilisé à des fins de culture pour les fins spécifiques de l'usine; durant la saison estivale, il sera aussi possible d'utiliser en partie ou en totalité, après filtration, pour les opérations de compostage ou comme eau d'arrosage; même s'il se trouve hors de la zone agricole d'autres sites pour des usages industriels, aucun de ces sites ne permet ces avantages ;
- les usages projetés sont directement liés et compatibles avec l'agriculture ;

- s'agissant d'une conversion d'usage autre qu'agricole existant en un usage similaire, sinon, comparable, l'autorisation recherchée sera sans effet sur la protection du territoire agricole.

ATTENDU qu'en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec, la Ville de Lavaltrie est d'avis que :

- le projet visé mettra en valeur le potentiel agricole des lots lui appartenant et favorisera le potentiel de la production du chanvre industriel dans la région ;
- outre la superficie de droits acquis déjà reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour laquelle une autorisation est sollicitée, l'immeuble visé conservera en entier sa vocation agricole ;
- l'autorisation recherchée et les usages qui seront pratiqués sur la parcelle visée seront compatibles avec l'agriculture et sans effet négatif sur la protection du territoire agricole ;
- la conversion d'usage sollicitée n'ajoutera pas de contraintes supplémentaires à celles découlant des activités autres qu'agricoles existantes ;
- l'autorisation recherchée n'aura aucune conséquence négative significative additionnelle sur les normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles en ce qui concerne les normes de distance séparatrice et, en conséquence, le nouvel usage proposé n'imposera aucune norme d'éloignement distincte autre que celle que génère l'usage autre qu'agricole actuellement pratiqué ;
- les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes pratiquées hors de la superficie de droits acquis seront inexistantes puisque la réalisation du projet n'aura pas pour résultat de soustraire au domaine agricole la parcelle de terre au-delà de la superficie de droits acquis, laquelle conservera sa vocation agricole ;
- il n'y a aucun autre site hors de la zone agricole qui permettrait de conjuguer à la fois les activités industrielles projetées sur la superficie de droits acquis et celles d'expérimentation au champ à être pratiquées sur le surplus de l'immeuble, lesquelles activités sont toutes deux directement reliées à l'agriculture, à son développement et à sa diversification ;
- à l'exception de la parcelle visée par la demande de conversion d'usage, soit la superficie reconnue de droits acquis, l'immeuble de la demanderesse conservera entièrement sa superficie réservée spécifiquement à l'agriculture ;
- la demande de conversion d'un usage autre qu'agricole déjà pratiqué en un autre usage autre qu'agricole versé lui aussi dans le développement des activités agricoles et la recherche de nouveaux marchés, correspondant tous deux au même objectif pratiqué et exercé depuis 1954, soit celui de recherche et de développement sur les pratiques agricoles, il n'y a pas lieu de craindre que les autorisations recherchées auront pour effet d'affecter l'homogénéité de la communauté de l'exploitation agricole ;

- l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet d'affecter des ressources eau et sol pour la pratique de l'agriculture ;
- la superficie visée par la demande de conversion d'usage correspondant à la superficie de droits acquis, la superficie totale actuellement réservée à l'agriculture demeurera entière et l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de diminuer de quelque façon cette superficie réservée à l'agriculture.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre les autorisations nécessaires permettant :

- l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 3 064 652 du cadastre du Québec ci-après décrite d'une superficie de 10 000,0 mètres carrés afin que soit exploitée une usine de transformation et de commercialisation du chanvre industriel, la valorisation des sous-produits de cette transformation et la promotion de la culture et de la production de chanvre industriel dans la région et permettant la production de quantité suffisante de fibres pour le développement de prototypes de matériaux et de bioproduits ;
- l'utilisation à une fin autre qu'agricole en permettant d'accueillir des visiteurs et d'offrir des ateliers d'information et diverses activités ayant pour but de faire connaître les applications du chanvre industriel comme bio-matériel et source renouvelable de bioproduits.

Le tout sujet aux conditions que la Commission pourrait juger pertinent d'imposer.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-12**

**Avis de motion - modification des règlements de zonage et de lotissement**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de lotissement numéro RRU3-2012 concernant les frais de parcs.

**2019-05-13**

**Adoption du projet de règlement numéro 253-2019**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 253-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de lotissement numéro RRU3-2012 relativement aux situations où une cession de terrain ou un versement pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels constituent une condition préalable à l'émission d'un permis*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-14**

**Avis de motion - modification du règlement de zonage**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone C-9, les industries du matériel de transport et de modifier certaines dispositions réglementaires.

**2019-05-15**

**Adoption du 1er projet de règlement numéro RRU2-45-2019**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-45-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans la zone C-9, les industries du matériel de transport, et de modifier certaines dispositions réglementaires*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-16**

**Avis de motion - Modification du règlement relatif aux usages conditionnels**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels aux fins d'autoriser, dans la zone C-140, les services d'installation d'équipements techniques, et d'assujettir certains usages commerciaux et industriels.

**2019-05-17**

**Adoption du 1er projet de règlement numéro 110-8-2019**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 110-8-2019 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone C-140, les services*

*d'installation d'équipements techniques, et d'assujettir en usage conditionnel certains usages commerciaux et industriels, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt certificat absence participation à un référendum - règlement 252-2019**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 252-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de régir, dans les zones C-96 et C-98, tout nouvel usage résidentiel.*

**2019-05-18**

#### **Adoption du règlement numéro 252-2019**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 252-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de régir, dans les zones C-96 et C-98, tout nouvel usage résidentiel, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt certificat absence participation à un référendum - règlement RRU2-43-2019**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-43-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser les industries du chanvre dans la zone A-28, les écocentres dans la zone A-35, et de régir le mode de disposition des matières résiduelles des habitations multifamiliales.*

**2019-05-19**

#### **Adoption du règlement numéro RRU2-43-2019**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-43-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser les industries du chanvre dans la zone A-28, les écocentres dans la zone A-35, et de régir le mode de disposition des matières résiduelles des habitations multifamiliales, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Dépôt certificat absence participation à un référendum - règlement RRU2-44-2019**

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-44-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire certains usages commerciaux en bordure de la rue Notre-Dame.*

**2019-05-20**

### **Adoption du règlement numéro RRU2-44-2019**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-44-2019 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire certains usages commerciaux en bordure de la rue Notre-Dame*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-21**

### **Autorisation de travaux - Remplacement des équipements de pompage et automatisation de l'usine de filtration**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits aux avis de changements AC-1-2 et S-1 pour une somme maximale de 77 500 \$, dans le cadre du contrat octroyé à Filtrum inc. pour le remplacement des équipements de pompage et l'automatisation de l'usine de filtration, par la résolution no 2017-05C-01 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 050 12 721 *Automatisation usine et pompage 2016* ;

Qu'afin de pourvoir à l'entièreté de cette dépense, les transferts budgétaires suivants sont autorisés :

- 36 500 \$ provenant du poste budgétaire 02 210 00 441 *Quote-part - Sécurité du Québec* au poste budgétaire 03 310 00 725 *Activité d'investissement - machinerie et équipement*
- 36 500 \$ provenant du poste budgétaire 03 310 00 725 *Activité d'investissement - machinerie et équipement* au poste budgétaire 23 050 12 721 *Automatisation usine et pompage 2016-2016.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-22**

## **Présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MELCC - remplacement des pompes à la station de pompage Charland**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie dépose une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 au *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)* dans le cadre d'un projet pour le remplacement des pompes à la station de pompage Charland ;

Que la firme *EXP* soit autorisée à signer et à présenter une demande de certificat d'autorisation au MELCC ;

Que la Ville s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

Que la Ville s'engage à respecter les nouvelles exigences de rejet et de débordement, à mettre en oeuvre le programme de suivi, à transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC et à effectuer l'évaluation de la capacité du poste de pompage Charland et du trop-plein après la mise en service de l'ouvrage et à retourner les fiches révisées au MELCC ;

Qu'afin de couvrir les frais exigibles pour l'étude de cette demande, le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque de 679 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 415 00 411 - *Honoraires professionnels*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-23**

## **Adjudication de contrat - réfection du pavage et du drainage pour diverses rues**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour la *Réfection du pavage et du drainage pour diverses rues*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Pavage JD inc.*, ledit contrat, pour une somme de 2 604 329,77 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement numéro 254-2019 décrétant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec l'organisme concerné, donc elle se retire et s'abstient de voter.**

**2019-05-24**

**Appui demande au PAC rurales - Action famille Lavaltrie**

ATTENDU que l'organisme *Action famille Lavaltrie* a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le projet : *Cuisine fonctionnelle pour petits et grands chefs* rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le projet est pertinent en termes d'amélioration des compétences parentales en matière de saine alimentation et de saines habitudes de vie et s'inscrit dans la Politique de la famille et des aînés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par *Action famille Lavaltrie*, concernant leur projet : *Cuisine fonctionnelle pour petits et grands chefs*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker réintègre son siège.**

**2019-05-25**

**Appui demande au PAC rurales - Au bord des mots**

ATTENDU que l'organisme *Au bord des mots* a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le projet : *Agir au secondaire* rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le projet consiste à créer un magasin de fournitures scolaires pour les étudiants du niveau secondaire fréquentant l'école de la Rive, issus de familles à faible revenu ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par *Au bord des mots* concernant leur projet : *Agir au secondaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-26**

### **Autorisation de signature - lettre d'entente - Garde Côtière Auxiliaire Canadienne**

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise la chef de division, loisirs et soutien à la communauté, madame Josée Perreault, à signer la lettre d'entente à intervenir avec la *Garde Côtière Auxiliaire Canadienne* pour des services de recherche et sauvetage maritime ;

Que la Ville consent un déboursé de 1 000 \$ à la *Garde Côtière Auxiliaire Canadienne*, à titre de soutien financier pour l'année 2019 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 91 970 *Autres subventions*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-27**

### **CPE Clin d'oeil - soutien financier**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 500 \$ au *CPE Clin d'oeil* à titre de contribution financière à leur projet d'aménagement d'un environnement pour accueillir les vélos ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 701 24 998 *Plan d'action famille aînée*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-28**

### **Autorisation de signature - lettre d'entente tripartite - Île Hervieux - Fête nationale**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, chef division sport et plein air du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la lettre d'entente tripartite avec *monsieur Jean-Denis Pichette, propriétaire de l'île Hervieux, et Lion Bleu, compagnie de feux d'artifice*, relativement à l'utilisation de l'île Hervieux dans le cadre de la Fête nationale 2019.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-29**

### **Adoption de l'estimation budgétaire - Agrandissement du Café culturel de la Chasse-galerie**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte l'estimation budgétaire pour l'agrandissement du Café culturel de la Chasse-galerie, préparée par *Asselin architecture inc.*, révisée en date du mois d'avril 2019, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-30**

**Autorisation de participation - Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise les conseillers, messieurs Denis Moreau et Jocelyn Guévremont, à participer à la *Journée régionale sur l'habitation des personnes âgées*, le 24 mai 2019, au coût de 25 \$ par personne ;

Que les coûts d'inscription soient assumés par la Ville et les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-31**

**Modification résolution 2014-06-28 - Comité consultatif en toponymie**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2014-06-28, en abrogeant son dernier paragraphe.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-32**

**Renouvellement et nomination - Membres du Comité consultatif en toponymie**

ATTENDU que le mandat des membres du Comité consultatif en toponymie ayant été nommés en vertu de la résolution 2014-11-24, est expiré ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif en toponymie :

- monsieur Gaétan Bérard, conseiller municipal
- un membre du service d'urbanisme, fonctionnaire municipal
- madame Lyne D. Therrien, membre d'un organisme culturel
- mesdames Cécile Marien et Huguette Émond et messieurs Jean Héту et Judes Gratton, membres de la Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie

Que la durée du mandat de ces membres est fixée à deux années.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-33**

**Autorisation - demandes de soutien financier**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise madame Stéphanie Boilard, chef de division, culture et patrimoine, à déposer des projets dans le cadre de différents programmes de soutien financier, pour des événements, activités ou autres, relatifs à la culture et le patrimoine ;

Que madame Boilard agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie et soit ainsi autorisée à signer, tout document en lien avec ces dossiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-34**

**Mandataire - Les Virées du fleuve 4e édition**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie pour la 4<sup>e</sup> édition de l'événement *Les virées du fleuve*, et soit ainsi autorisé à signer tous documents en lien avec cet événement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-35**

**Festival LV3 - Les Productions Algorithmes - fin de l'entente**

ATTENDU que Les Productions Algorithmes ont informé la Ville de Lavaltrie du non-renouvellement du Festival LV3 pour l'édition 2019 ;

ATTENDU que l'organisation de l'événement Festival LV3 a fait l'objet d'un protocole d'entente entre Les Productions Algorithmes et la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que la durée de cette entente s'échelonne sur 3 ans, soit 2017 à 2019 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Qu'à titre de partenaire de l'événement, le conseil autorise le versement d'une somme de 2 500 \$ à Les Productions Algorythmes afin d'absorber une partie du déficit relié à l'événement ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 702 99 699 LV3 ;

Que le conseil municipal mandate madame Isabelle Champagne ou madame Nathalie Des Alliers du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté pour la rédaction d'une lettre mettant fin au protocole relatif à l'événement du Festival LV3.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-36**

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - renouvellement d'adhésion**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie renouvelle son adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour l'année 2019-2020 et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100 \$ et nomme monsieur le conseiller municipal, Pascal Tremblay pour la représenter.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-37**

**Mesures d'urgence - Félicitations et remerciements au personnel de la Ville de Lavaltrie ainsi qu'au Service d'incendie de la MRC de D'Autray**

ATTENDU que la pluie des dernières semaines jumelée à une fonte du couvert neigeux ont entraîné une surcharge des réseaux sanitaire et pluvial à Lavaltrie, et ce, depuis le 19 avril 2019 ;

ATTENDU qu'afin d'éviter les refoulements d'égout dans plusieurs résidences, le Service des travaux publics a effectué une vigie soutenue et efficace des réseaux de la municipalité, évitant ainsi une situation de débordement telle que vécue en 2017 ;

ATTENDU que le personnel des Travaux publics a été appelé à travailler, jour et nuit, afin de soulager les réseaux sanitaire et pluvial par des interventions de pompage ;

ATTENDU que la Direction et le personnel de la Ville de Lavaltrie ainsi que le Service d'incendie de la MRC de D'Autray ont aussi été appelés à travailler, jour et nuit, pour soutenir les autres municipalités de la MRC de D'Autray aux prises avec des inondations printanières;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa satisfaction à l'égard du travail accompli et félicite le personnel de la Ville de Lavaltrie ainsi que l'équipe du Service d'incendie de la MRC de D'Autray qui ont géré avec efficacité et empathie cette situation, et qui continueront à y travailler jusqu'à son rétablissement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-38**

**Ratification d'embauches - divers services**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Xavier Gagné Andréanne Raymond	Animateur service de garde du 27 février au 8 mars 2019	12,64 \$
Laury McHugh	Animateur service de garde et animateur du 4 au 8 mars 2019	12,64 \$
Oceann Mayer Caron	Animateur du 27 février au 8 mars 2019	12,64 \$
Zachary Leblanc	Animateur du 4 au 8 mars 2019	12,64 \$
Danix St-Pierre Julianne Preston Laurence Vachon	Animateur du 27 février au 8 mars 2019	13,22 \$
Marianne Jasmin Laurie Néron Marc-Antoine Poirier	Animateur du 4 au 8 mars 2019	13,22 \$
Charles-Étienne Gagnon Jessie Laliberté	Animateur - pêche en herbe le 8 juin 2019	13,22 \$
Martine Fraser Karelle Contant	Responsable de site du 13 avril au 30 août 2019	13,69 \$
Jacinthe Brodeur	Horticultrice du 22 avril au 13 septembre 2019	20,63 \$
Jean Therrien	Préposé au site de dépôt de matériaux secs et de construction du 4 mai au 26 octobre 2019	16,16 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-39**

**Ouverture de poste - Conseiller en environnement**

ATTENDU le *Plan d'action de la planification stratégique 2018-2022* adopté par le conseil le 4 mars 2019 ;

ATTENDU les enjeux environnementaux municipaux et les besoins en expertise environnementale qui en découlent ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'ouverture d'un poste-cadre de conseiller en environnement, sur une base régulière à temps complet présentée par la Direction générale ;

ATTENDU que le conseil est favorable à l'ouverture de ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste-cadre de conseiller en environnement sur une base régulière à temps complet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-40**

**Autorisation de signature - addenda au contrat - Chef de division - culture et patrimoine**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que monsieur le maire, Christian Goulet et madame la conseillère, Danielle Perreault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, un addenda au contrat de madame Stéphanie Boilard, Chef de division - culture et patrimoine.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-41**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**2019-05-42**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle**

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2019-05-43**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement en matière de délégation, contrôle et suivi budgétaires**

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement en matière de délégation, contrôle et suivi budgétaires.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2019-05-44**

**Adoption - Procédure de réception des plaintes relatives à un contrat**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-45**

**Adoption du règlement numéro 255-2019**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 255-2019 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 10 524 034 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-46**

**Adhésion - Portail de données ouvertes du Québec**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le directeur des technologies de l'information, monsieur David Morin agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie pour son adhésion au *Portail de données ouvertes du gouvernement du Québec*, et soit ainsi autorisé à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-47**

**Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - travaux de mise à niveau - 1341, rue Notre-Dame**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté, une somme de 59 100 \$, afin de finaliser les travaux de mise à niveau au 1341, rue Notre-Dame (ancien presbytère) ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 23 080 26 722 *Mise à niveau presbytère*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-48**

**Autorisation de paiement d'un projet**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise le paiement suivant dans le cadre des travaux autorisés, soit :

**Règlement 238-2018 - Paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés - entente relative à des travaux municipaux**

9134-4069 Québec inc.	Coupon 1242	102 329,94 \$
-----------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mars 2019 au 25 avril 2019.

**2019-05-49**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau

Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 9 avril au 6 mai 2019 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 665 926,91 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 49451 à 49511 et 49922 à 50050).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2019-05-50**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 24.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

---

Christian Goulet, maire